

Veuillez cliquer sur le bouton "imprimer" de votre navigateur.

Courrier international - nº 897 - 10 janv. 2008

Europe

UNION EUROPÉENNE - Les camps de rétention toujours plus nombreux

Plus de 30 000 étrangers non européens vivent dans des centres fermés sur tout le continent. Demandeurs d'asile ou en instance d'expulsion, ils sont retenus à l'abri des regards dans des conditions souvent insalubres.

O n en trouve dans des hangars de chemins de fer, des vieux silos à céréales, des usines désaffectées, des annexes de prison et même sur un bateau ancré dans le port de Rotterdam. De l'Irlande à la Bulgarie, de la Finlande à l'Espagne, les camps de rétention pour étrangers se sont multipliés dans l'Union européenne. La plupart sont apparus au cours de la dernière décennie, l'Europe devenant de moins en moins favorable à l'accueil de migrants. On dénombre aujourd'hui 224 camps de rétention disséminés dans l'UE. Ils peuvent accueillir plus de 30 000 personnes au total – des demandeurs d'asile et des clandestins en attente d'expulsion. "La rétention est une mesure très grave dans une société démocratique : l'Etat prive les gens de leur liberté quand ils sont condamnés pour crime grave", observe Katrine Camilleri, juriste à Malte auprès du Service jésuite pour les réfugiés. Les plus petits de ces centres accueillent quelques dizaines de personnes, les plus grands plus d'un millier. Un réseau s'est ainsi discrètement formé, sans grande surveillance ni beaucoup de règles, remettant parfois en service d'anciens sites, comme celui de Rivesaltes, dans le sud de la France, qui fut l'un des plus grands camps d'internement de Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les gouvernements affirment vouloir ainsi gérer un cauchemar administratif et juguler un risque sécuritaire : le développement d'une migration furtive, dans laquelle des gens cachent délibérément leur identité et encombrent de dossiers douteux un système de demandes d'asile déjà surchargé.

Les conditions de vie varient d'un centre à l'autre. Même les meilleurs sont bardés de caméras de surveillance et de fils de fer barbelés. Les pires sont infestés de vermine, manquent de services médicaux et, selon une étude de 300 pages réalisée à la demande du Parlement européen, sont le théâtre d'émeutes, d'incendies criminels et de suicides. Les effets psychiques de l'incarcération peuvent être très sérieux, en particulier chez les jeunes. Ainsi, le Bureau danois d'aide aux demandeurs d'asile rapporte que, en entre 2001 et 2006, le taux de tentatives de suicide parmi ces détenus a été six fois plus important que dans l'ensemble de la population danoise. Les camps sont concentrés le long des frontières orientales et méridionales de l'Europe, et, selon Migreurop, un réseau de chercheurs et d'avocats qui a cartographié le phénomène, on en trouve un grand nombre sur une bande traversant la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et l'Allemagne. Les plus importants sont situés à proximité des principales voies de migration. Le plus grand, de 1 100 places, est installé dans le sud de l'Italie, à Crotone, et les deux suivants, de 800 places chacun, à Malte. Selon l'étude du Parlement européen, la capacité totale connue des camps "fermés" de l'UE est de 30 871 places. Lorsqu'on ajoute à ce chiffre celle des camps ouverts, où les demandeurs d'asile peuvent sortir pendant la journée, le total s'élève à 40 979 places.

L'Europe ouvre des sites hors de ses frontières

L'ouverture de ces centres n'ayant pas réussi à endiguer le flux migratoire, l'Europe cherche aujourd'hui de l'aide en dehors de ses frontières. Des accords bilatéraux, soupçonnés de reposer sur des alliances équivoques et d'autoriser des atteintes aux droits de l'homme, ont vu naître des camps situés dans des pays périphériques comme le Maroc, l'Ukraine, la Libye et la Turquie. La Turquie exclut les non-Européens de sa politique à l'égard des réfugiés, et la Libye n'a pas signé la Convention de Genève sur les réfugiés. L'Italie n'en a pas moins signé un accord secret avec la Libye, où, selon Rutvica Andrijasevic, un chercheur du Center on Migration, Policy and Society de

l'université d'Oxford, elle a déjà construit un camp de rétention, qui sera prochainement suivi de deux autres.

Claire Rodier, avocate et présidente de Migreurop, observe que les camps se sont multipliés en Europe ces dix dernières années. Aujourd'hui, à défaut d'autres initiatives et en raison de l'importance numérique du phénomène, ces "installations provisoires" sont en train de devenir permanentes.

A Lampedusa, une ville qui n'a jamais eu d'école secondaire ni de maternité, une caserne a été transformée en un énorme centre en vue d'accueillir les milliers de migrants recueillis en mer. Les Pays-Bas envisagent de transférer cette année une partie de leurs détenus sur deux plates-formes flottantes. En avril dernier, la Grèce a ouvert un nouveau centre de 374 places à Filakio, un village situé près de la frontière turque, pour remplacer ceux de Vresika et de Peplo, fermés à la demande du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. A Malte, un village de tentes est devenu une structure d'accueil permanente.

En Irlande et en Allemagne, les centres de rétention sont généralement installés dans les prisons. Ailleurs, on les trouve souvent dans les aéroports, comme à Amsterdam, Lisbonne, Londres, Manchester, Paris et Vienne. De petits centres pouvant abriter une vingtaine de personnes au maximum sont disséminés dans toute l'Europe, mais ils ne figurent pas sur la carte de Migreurop. Certains sont établis dans des commissariats ou des palais de justice, comme celui aménagé en sous-sol sur l'île de la Cité, à Paris.

A l'abri des regards extérieurs, beaucoup de ces camps offrent des conditions de rétention bien inférieures aux normes internationales. Les habitants de Samos sont encore sous le choc de la révélation de celles qui régnaient dans le vieux centre, une ancienne usine de tabac, où les arrivants étaient assaillis par des odeurs de vomi, d'urine et de transpiration, où les eaux d'égout s'infiltraient dans les dortoirs et où la surpopulation était telle que les gens dormaient à même le sol. C'est dans ce centre qu'un groupe d'Iraniens, mécontents de la longueur de leur séjour, ont organisé une grève de la faim en 2006. Ils ont façonné des aiguilles à l'aide de languettes de canettes de Coca-Cola et d'un briquet et se sont cousu les lèvres avec des fils tirés d'une prise électrique. "Vous ne pouvez pas imaginer. Je ne savais pas qui appeler en premier, le préfet, la police, l'hôpital, le médecin", raconte Ireni Tremouli, une humanitaire de 26 ans, qui a dû faire face à la situation.

"Les étrangers ne sont que des numéros"

Selon Claire Rodier, la durée moyenne de rétention dans les camps de l'Union européenne est de 12 à 18 mois. En France, elle est de 32 jours, en Espagne de 40, en Italie de 60 et en Grèce de 3 mois. L'Allemagne n'a pas de limite pour les demandeurs d'asile et, sur l'île de Malte, certains étrangers sont restés en rétention pendant plus de cinq ans. Courant janvier sera soumise au Parlement européen une directive soutenue par l'Allemagne et violemment critiquée par les associations de défense des droits de l'homme, qui fixerait la durée maximale de la rétention à 18 mois pour tous les pays de l'Union européenne. Les opposants au texte dénoncent les multiples atteintes aux droits de l'homme commises dans ces camps. De nombreux étrangers qui ont besoin d'une protection ne peuvent avoir accès aux services d'un interprète ou d'un avocat. Et, dans certains camps, ce sont les droits à la vie familiale et à la vie privée, les droits des mineurs mais aussi le droit à l'intégrité physique – en raison des effets de longues périodes d'incarcération – qui ne sont pas respectés.

Selon Panagiotis Papadimitriou, le responsable de la surveillance frontalière du Haut-Commissariat pour les réfugiés en Grèce, Athènes ferme les yeux sur les conditions de vie dans les camps frontaliers. "Le gouvernement n'envoie pas d'interprètes, de médecins, ni même de personnes capables d'évaluer les besoins des arrivants. Certains réfugiés nécessitent une aide internationale. Mais, pour les autorités, ce ne sont que des numéros."

Caroline Brothers International Herald Tribune

France

Les centres de rétention administrative se trouvent à Bordeaux, Calais-Coquelles, Strasbourg-Geipolsheim, Hendaye, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Bobigny, Le Mesnil-Amelot (Roissy), Nanterre, Paris, Versailles, Vincennes, Rivesaltes, Rouen, Sète et Toulouse. Des zones d'attente

sont également ouvertes dans les aéroports de Bordeaux, Lyon-Saint-Exupéry, Paris-Orly, Paris-Roissy, Dunkerque, Strasbourg, Rouen, La Rochelle, Toulon et Calais, ainsi que dans les aéroports et les ports de Marseille, Sète, Saint-Nazaire, Nice et dans les ports d'autres villes côtières.

(Source : Migreurop)

© Courrier international 2008 | ISSN de la publication électronique : 1768-3076